

# Chapitre 2:

## Les questions essentielles



Le présent chapitre aborde certaines questions essentielles ayant trait à l'agriculture urbaine et périurbaine (AUP), pour les groupements de producteurs comme pour les pouvoirs publics, les consommateurs et tous ceux qui vivent et travaillent en zone urbaine. Des exemples de ce qui peut être fait et de ce qui est fait pour améliorer la situation dans différents pays et continents sont présentés pour illustrer l'existence de solutions rationnelles et pratiques.

Les réponses apportées à ces questions permettent une production alimentaire plus sûre et plus hygiénique, une meilleure gestion des déchets urbains et des eaux usées, des villes plus verdoyantes et plus agréables avec des usages productifs des terrains, y compris le long des routes, rivières et voies de chemin de fer. Ces résultats sont indiscutablement dans l'intérêt de tous et contribuent à redorer l'image de l'agriculture urbaine.

### **Les principaux problèmes identifiés portaient sur les questions suivantes:**



- *Organisation de groupements – un préalable déterminant et essentiel pour se procurer des ressources, acquérir une audience et des moyens de pression en vue de renforcer la légitimité et la bonne image de l'AUP.*
- *Accès aux moyens de production – terrains, eau, intrants, outils, marchés, formation, etc.*
- *Financements – crédit et prêts permettant d'investir dans des activités d'agriculture urbaine et périurbaine de meilleure qualité, plus sûres et plus rentables.*
- *Cadre politique et réglementaire – reconnaître les besoins de l'AUP; l'appuyer et la réglementer dans l'intérêt de tous.*
- *Accompagnement de la part des collectivités territoriales et des institutions – par le biais des services de vulgarisation, des services des eaux et des autorités sanitaires, des services d'urbanisme, d'ONG et d'organismes auxiliaires, dispenser les informations, les formations et les aides nécessaires à une meilleure intégration de l'AUP dans le tissu urbain.*
- *Normes environnementales et normes de qualité et de sécurité des aliments – veiller à répondre aux impératifs sanitaires, environnementaux et de sécurité, et combattre également la mauvaise image dont souffre l'AUP.*
- *Analyse des principaux problèmes susmentionnés du point de vue de la parité hommes-femmes, en analysant particulièrement les contraintes auxquelles sont confrontées les productrices urbaines ainsi que leurs stratégies collectives pour les surmonter.*

Ce chapitre peut servir au **conseiller de groupement (CG)** comme introduction à ces thèmes dans les débats avec les groupements de producteurs et dans le cadre des réunions d'acteurs (organismes publics, institutions locales et agences d'appui). Les exemples fournis ont pour but de montrer que des améliorations sont possibles et qu'elles peuvent servir de point de départ à la discussion des mesures pouvant être mises en œuvre dans la situation spécifique que connaît chaque ville.

***On trouvera une analyse détaillée des différents enjeux ainsi que des mesures spécifiques et un développement des arguments dans les chapitres suivants (3 à 7).***



## I. Organisation de groupements

### Problématique

Les organismes d'Etat, les ONG et les organismes d'aide sont généralement pas en mesure d'apporter une assistance aux particuliers en raison des coûts et des dépenses de temps que cela entraîne. Sans organisation, les producteurs privés à faibles revenus n'ont guère la possibilité d'améliorer



leur condition. En tant que particuliers, ils ne disposent pas d'un accès suffisant aux moyens de production que sont les terrains, l'eau, le crédit, les intrants, etc. Bien qu'ils puissent trouver l'espace nécessaire pour cultiver certaines denrées alimentaires pour eux-mêmes en produisant parfois des excédents pour la vente, leurs options sont gravement limitées tant qu'ils agissent seuls.

Les particuliers n'ont de plus ni le pouvoir ni les moyens de se faire entendre pour susciter des améliorations à l'un quelconque des aspects déterminants de l'AUP mentionnés ci-dessus. L'amélioration de l'accès aux intrants, au crédit, à l'encadrement et aux formations, de même que la demande de terrains et le droit d'utiliser l'eau et la capacité de faire pression pour les obtenir, deviennent des objectifs réalisables dès lors que les producteurs urbains sont organisés.

### **Hararé, Zimbabwe**



*Des producteurs de Chitungwiza (une ville-dortoir de la banlieue d'Harare) ont pu en tant que groupements avoir accès à des formations auxquelles ils n'auraient pu accéder en tant que particuliers. De nombreux paysans ont fait savoir qu'ils n'avaient bénéficié d'aucune information avant d'intégrer leurs groupements. À Mabvuku, des groupements ont bénéficié de formations de la part d'une ONG nommée Environment Africa à laquelle se sont joints des organismes publics comme l'AREX (Département de la recherche agricole et services de vulgarisation de l'université du Zimbabwe). À Budiro et à Warren Park des groupements ont reçu des formations spécialisées en culture des champignons. À Chitungwiza les producteurs de fraises ont bénéficié d'un accompagnement continu et de formations dispensés par l'AREX.*

**(Études urbaines, Hararé, Zimbabwe)**



### **Que peut-on faire?**

De nombreux organismes – administration, organismes d'aide, ONG, établissements de crédit – sont en mesure de travailler avec des groupements, notamment ceux immatriculés et bien organisés, et ils encouragent activement leur constitution.

Pour qu'un groupement véritable se constitue, il faut cependant que ses membres aient des objectifs et des besoins communs, car il ne s'agit pas de se rassembler et de créer un groupement dans le seul but d'accéder au crédit ou à des formations qui ne sont accordés qu'aux groupements. Il manque aux groupements constitués dans cette optique d'authentiques motivations à travailler ensemble au-delà de l'accession aux formations ou au crédit, et c'est ainsi que ces groupements n'améliorent guère la situation des membres sur le long terme.

Des groupements constitués de producteurs urbains qui sont en mesure de conjuguer leurs moyens, leurs compétences et leurs connaissances sont indispensables pour apporter des solutions à toutes les problématiques évoquées ci-dessus. Lorsqu'un groupement est bien établi, ses possibilités d'améliorer son accès aux ressources, à travailler avec d'autres, à étendre ses activités, à améliorer la qualité de l'AUP et à permettre sa meilleure acceptation se voient toutes rehaussées.

Dans certaines villes et certains pays, la constitution de groupements peut s'avérer particulièrement difficile, notamment lorsque les activités du groupement sont elles-mêmes dans l'illégalité. Un groupement de production agricole situé dans une zone où la production agricole n'est pas autorisée, bien qu'elle puisse être bénéfique à l'action du groupement, ne pourra pas, par exemple, ouvrir accès à des prestations d'encadrement et de conseils de la part des services administratifs, ni prétendre à des subventions.

***Les mesures suggérées au conseiller de groupement et la question de la constitution de groupements, et du travail à mener auprès d'eux, sont traitées en détail au Chapitre 3.***

## 2. Accès aux ressources

### Problématique

L'accès aux moyens de production, en particulier la terre et l'eau, est évidemment déterminant pour les producteurs urbains. Dans de nombreux cas, ils pratiquent leurs cultures dans l'illégalité sur des terres en friche, en bordure des routes, sur des terrains vagues, etc.



Cela est dû souvent à l'absence de choix mais peut aussi s'expliquer par leur méconnaissance des lieux où des parcelles cultivables sont disponibles sachant que de nombreuses villes possèdent des surfaces importantes de terres temporairement inexploitées et qui souvent sont plus aptes à accueillir leurs cultures.

La terre peut être inadaptée et souvent de qualité médiocre, toutefois, tant que son exploitation ou son usufruit ne font l'objet d'aucune convention, les incitations à investir pour la rendre plus productive sont maigres ou inexistantes.

L'accès à l'eau courante pose un problème plus délicat encore, sachant que si les végétaux peuvent être produits dans des systèmes hydroponiques ou « hors-sol », dans lesquels les nutriments et l'eau sont fournis directement aux racines de la plante, ils ne peuvent être produits sans eau.

Des millions de petits cultivateurs dans le monde irriguent avec des quantités d'eau minimales, n'ayant pas le choix de faire autrement. Autour des villes dans les pays en développement, des cultivateurs utilisent directement des eaux usées d'origines ménagères ou industrielles. Cela crée un risque sanitaire non seulement pour les cultivateurs qui sont en contact direct avec les eaux usées mais aussi pour le consommateur ainsi exposé au risque de consommer des légumes irrigués par des eaux usées.

L'accès limité aux autres moyens de production que sont les intrants, matériels et équipements, ainsi qu'aux formations et aux conseils

professionnels, et les difficultés d'accès aux marchés eux-mêmes, sont à mettre en rapport avec l'absence d'un contexte favorable à l'AUP. Là où l'AUP ne bénéficie pas de politiques d'accompagnement, on relève une incapacité des producteurs à bénéficier de sources officielles d'assistance.



### **Histoire de Seidu, maraîcher urbain**

*“Je n'ai pas encore 30 ans. Il y a six ans, j'ai rejoint mes frères à Madina (Accra) depuis Bawku dans la région du nord-est. Je nourrissais l'espoir d'apprendre et d'exercer un métier dans les transports. J'ai appris le métier mais je n'ai pas pu exercer à cause de l'absence de débouché. J'ai décidé de faire équipe avec mes trois frères (deux sont gardiens de nuit et le troisième est comme moi cultivateur à temps complet) pour cultiver trois parcelles (d'environ 2 arpents) qui étaient à mettre en valeur dans des lotissements de North Legon.*

*Nous cultivons des oignons de printemps, des choux, des poivrons verts, des carottes et de temps en temps du piment rouge. Après avoir travaillé la terre en continu pendant 5 ans, la fertilité a décliné et les insectes ont proliféré. Nous devons donc utiliser des engrais et des pesticides (dont des herbicides, des insecticides et des régulateurs de croissance). Nous vendons notre production directement aux familles (qui viennent à la ferme) et aux marchandes sur les marchés. Les bénéfices sont bons sauf en août et septembre quand augmentent la quantité des produits en provenance des zones rurales et celle des produits d'importation.*

*L'avenir reste une inconnue pour moi car le propriétaire des parcelles peut en exiger la restitution à tout moment et sans préavis. “*

**(Études urbaines, Accra, Ghana)**

### **Que peut-on faire?**



L'accès à des terres adaptées aux cultures peut être amélioré d'un certain nombre de façons sans aller à l'encontre des plans à long terme des collectivités urbaines ou des promoteurs du secteur privé, en recourant notamment aux autorisations provisoires. Le cadastrage des terrains encore inexploités dans les zones urbaines constitue souvent une première étape pour aider les collectivités urbaines à décider si l'AUP peut être permise au moins à titre temporaire. Il est

possible d'accorder certaines mesures incitatives (dont l'octroi d'allègements fiscaux) aux propriétaires des terrains inoccupés en échange de leur permission d'y pratiquer l'AUP à titre provisoire, de même qu'est possible la mise en place de partenariats directs avec les propriétaires des terrains. Dans la plupart

des cas, la jouissance des terrains ne sera cependant accordée qu'aux seuls groupements d'exploitants, et non aux particuliers (**voir 6 ci-dessous**).

Les eaux usées peuvent très bien convenir à l'agriculture, moyennant un minimum de traitement, même si le lieu et la manière de s'en servir appellent certaines réglementations et des instructions en vue d'en rendre l'usage sûr et efficace pour les paysans comme pour les consommateurs. Les eaux usées peuvent offrir un apport de nutriments qui favorise la croissance des cultures mais elles peuvent aussi favoriser la propagation des maladies si elles sont mal employées.

De même, à mesure que les villes s'agrandissent, leurs problèmes d'évacuation des déchets gagnent eux aussi en ampleur. La majeure partie des déchets organiques peut être séparée et valorisée dans la



*Dans la ville de **Cape Town** en **Afrique du Sud**, des terrains sous-utilisés entourant des équipements publics et des bas-côtés de routes sont loués à des groupements de foyers urbains pauvres. L'organisme NeighborSpace à Chicago (États-Unis), qui est indépendant mais proche de la municipalité, assure la liaison entre la ville (propriétaire des lieux) et des groupements maraîchers qui veulent exploiter des terrains.*

**(UA Magazine n° 16 – Formulation de politiques véritables pour AU)**

*La loi indienne de l'Etat d'**Andhra Pradesh** de 1995 sur les coopératives d'entraide (Mutually Aided Cooperative Societies Act) et la loi modifiée sur les sociétés [Companies (Amendment) Act] de 2002.*

*Les faibles ressources en eau sont un handicap majeur pour l'AUP à Hyderabad. Dans l'élaboration du projet d'aménagement conservatoire du fleuve Musi, on s'attache à employer des eaux d'égout traitées en les évacuant dans les canaux d'irrigation existants destinés aux cultures.*  
**(Études urbaines, Hyderabad, Inde)**



production agricole comme compost au lieu de finir dans les décharges urbaines où leur élimination pose problème. Les matières plastiques, les cartons, les métaux et le verre peuvent être revendus en produisant un revenu.

La constitution de groupements de producteurs et le travail avec des partenaires peuvent faire beaucoup pour surmonter ces difficultés et faciliter l'accès aux autres moyens de production: les outils et équipements, les intrants, l'information, les compétences, l'encadrement et les formations (voir le point 6 ci-dessous). L'accès au foncier et à d'autres ressources est une des principales raisons qui font se regrouper les producteurs de l'agriculture urbaine et périurbaine pour agir ensemble.

*Les mesures suggérées au conseiller de groupement et la question de l'accès aux ressources sont traitées en détail au Chapitre 4.*



### 3. Contraintes financières

#### Problématique

Sans financements véritables, l'accès aux moyens de production demeure très limité. La plupart des producteurs urbains ne disposent que de très faibles revenus et ne peuvent se permettre d'investir dans des outils, l'achat de meilleures semences, de pesticides, d'équipements de stockage



post-récolte et d'autres intrants. Ils éprouvent des difficultés à gérer leur trésorerie et même à financer certaines dépenses d'exploitation de base.

Les femmes productrices ont souvent des difficultés d'accès au crédit, faute de garantie. Il en résulte que les produits sont souvent de mauvaise qualité et les volumes de production faibles, ce qui se traduit par des prix de marché déprimés. Les faibles volumes de production et chiffres d'affaires et le bas niveau des prix se traduisent par des revenus faibles, ce qui crée un cercle vicieux.



#### Que peut-on faire?

Toute assistance aux producteurs citadins qui leur permettra de constituer des groupements peut les aider à obtenir des financements et des subventions (que ce soit grâce à leur propre épargne combinée à des prêts ou par des sources extérieures). En général, il est préférable d'aider à mettre en place des plans d'épargne et de crédit avant d'encourager toute candidature à des prêts extérieurs. Ces plans permettent d'instaurer l'habitude de constituer une épargne et de rembourser des prêts.

Les organismes d'aide, les ONG et les autorités administratives de tutelles peuvent aussi envisager d'adapter les règles et critères d'attribution des prêts (comme cela a été fait par la banque Grameen au Bangladesh) ou d'encourager l'octroi de prêts bancaires à l'AUP (particulièrement, prêts à des groupes de femmes productrices). Cette pratique est aujourd'hui répandue pour les groupements d'intérêts ruraux (par exemple, en Inde), mais pas encore pour les groupements d'agriculture urbaine et périurbaine.

***Les mesures suggérées au conseiller de groupement et les questions de levée des contraintes et d'un meilleur accès au crédit et à l'épargne sont traitées en détail aux Chapitres 4 et 7.***

## 4. Cadre politique et réglementaire

### Problématique

Les politiques publiques en matière d'agriculture urbaine ont une incidence sur tous les aspects de la production. En l'absence de sécurité foncière, il n'y a pas d'incitation à investir dans des terrains. L'accès à l'accompagnement des organismes publics comme la vulgarisation et la formation, le crédit et les subventions, est également bloqué ou très limité là où les réglementations municipales s'opposent à la pratique de l'AUP (**voir le point 4 ci-dessous**).



Souvent, les lois sont inconséquentes: certaines interdisent l'AUP tandis que d'autres l'encouragent d'une autre manière, notamment lorsqu'elles encouragent le regroupement des petites entreprises.

A **Hyderabad (Inde)**, alors qu'un certain nombre de politiques publiques et de réglementations restreignent, voire interdisent, la production agricole dans le périmètre de la municipalité, il y a d'autres lois, comme le Companies (amendment) Act de 2002 qui favorisent activement la formation de « sociétés de producteurs » dans la production agricole.



**(Études urbaines, Hyderabad, Inde)**

Le défaut de réglementation de l'agriculture urbaine et périurbaine permet à son tour une généralisation de pratiques malsaines, dangereuses et préjudiciables à l'environnement dans la production. Les maladies, les odeurs et le bruit liés à l'AUP peuvent à leur tour susciter des attitudes négatives à son égard de la part des autorités et des citoyens en général. Dans certains cas cependant, comme avec les petites laiteries de Hyderabad (Inde), les consommateurs toléreront les mauvaises odeurs et d'autres nuisances si cela leur permet d'avoir 'du lait frais'.



Les règlements municipaux de la collectivité urbaine d'**Accra au Ghana** (Accra Municipal Authority ou AMA) énoncent que: « personne ne gardera de porcs, de bovins, d'ovins ou de caprins dans la circonscription administrative de l'AMA s'il n'est détenteur d'un permis délivré par l'AMA à cette fin, lequel lui sera accordé aux termes d'une résolution qui en fixera des droits », autrement dit, il faut consulter l'administration et verser des droits, que l'on soit riche ou pauvre, et être titulaire d'un permis pour exploiter des parcelles dans une zone circonscrite. De tels coûts ont en eux-mêmes pour effet de maintenir dans l'illégalité l'agriculture urbaine, qui continue ainsi d'échapper à la réglementation dans certaines zones. D'autres réglementations portant sur l'élimination des déchets et les eaux usées freinent l'exploitation des cultures irriguées. Les réglementations ne prennent pas en compte certaines techniques simples qui peuvent transformer les eaux usées en eau utile à l'agriculture et les déchets solides en engrais de qualité.

**(Études urbaines, Accra, Ghana)**



### **Que peut-on faire?**

Un équilibre doit être trouvé entre la maîtrise des dangers potentiels que représente la production agricole en milieu urbain et la reconnaissance ainsi que l'encouragement des aspects positifs que sont la sécurité alimentaire, l'emploi, la valorisation des déchets organiques, etc. Lorsque les autorités du pays et les collectivités territoriales travaillent ensemble avec les groupements agricoles urbains, au lieu de s'opposer à eux, il peut en ressortir des avantages environnementaux et nutritionnels considérables bénéfiques à tous. Les politiques publiques qui visent l'AUP doivent reconnaître sa contribution aux villes et y apporter leur soutien, tout en réglementant les aspects sanitaires et environnementaux.

On doit veiller à ce que les réglementations touchant l'AUP n'alourdissent pas les coûts au point de rendre la production inflexible et inefficace, comme cela arrive dans certains cas. En d'autres termes, bien que l'agriculture urbaine et périurbaine soit autorisée par la loi, il peut arriver qu'à cause des charges qui lui sont imposées, on choisisse de la pratiquer hors du cadre légal en se soustrayant à toute réglementation, avec tous les risques sanitaires que cela comporte. La plupart des producteurs urbains ne disposent pas d'excédents de ressources et toute réglementation qui ajoute à leurs frais se condamne à l'inapplicabilité.

Le renforcement des capacités des groupements agricoles urbains et périurbains peut les aider à leur donner audience auprès des autorités et d'autres acteurs avec qui ils pourront ainsi traiter directement. Des formations spécifiques à la sensibilisation et au plaidoyer peuvent s'avérer particulièrement utiles ici.

**Les mesures suggérées au conseiller de groupement et les questions relatives à la légalité, aux attitudes à l'égard de l'AUP et au travail avec des tiers sont traitées aux Chapitres 5 et 7.**



### **Les politiques publiques**

Le développement d'une politique publique pour l'agriculture urbaine s'opère par des voies diverses sur l'ensemble du globe selon les perceptions de ce qui produira ou ne produira pas des résultats dans un pays donné. C'est ainsi, par exemple, que **Kampala**, la capitale de l'**Ouganda**, a adopté un mode de réglementation de l'agriculture urbaine fondé sur un système de permis, de patentes et d'utilisation d'instruments juridiques.

Au contraire, la ville de Rosario (Argentine) encadre l'agriculture urbaine par des incitations, une communication et des outils de formation.

Des ONG, des services de l'administration et des responsables municipaux œuvrent ensemble à fournir un accompagnement actif aux cultivateurs urbains. Les règlements municipaux contraignants ont été supprimés pour mettre en culture des terrains du domaine public confiés à des cultivateurs qui reçoivent des formations et des conseils, des outils, des semences et d'autres fournitures indispensables.

Ce programme a aidé à constituer plus de 600 groupes de producteurs, deux entreprises agroalimentaires dirigées par des producteurs, l'une transformant des produits maraîchers, l'autre produisant des cosmétiques naturels à partir de plantes médicinales.

**( UA Magazine n° 16 – Formulation de politiques véritables en matière d'agriculture urbaine (modifié) )**

## 5. Appui des collectivités territoriales et des institutions

### Problématique

L'accès à des conseils et à un accompagnement que les collectivités territoriales et les institutions locales peuvent apporter aux petites entreprises n'est souvent pas possible en raison du statut illégal



de l'AUP. L'agriculture et la vulgarisation agricole, les services des eaux et les services sanitaires, les marchés et les directions des espaces verts sont parmi les acteurs institutionnels publics susceptibles d'avoir un impact majeur sur l'intégration de l'AUP dans les villes.



#### ***L'agriculture urbaine ne se déplacera pas***

*Par application des règlements, « on a détruit 13 fois des jardins installés illégalement qui ont été à chaque fois reconstruits » (Hart, 1970).*

*En 1992, des responsables du Département des parcs et des jardins ont donné l'ordre « d'arrêter les cultures » à un groupement de cultivateurs installés près d'Osu Castle à Accra. "...cette année-là, ce sont les interventions du Président lui-même qui nous ont sauvés et qui ont sauvé les moyens d'existence de nombreuses personnes"*

***(Études urbaines, Accra, Ghana)***

De même, les ONG et les organismes d'aide ne peuvent travailler avec les producteurs urbains que dans une faible mesure. La plupart des organismes nationaux et locaux posent pour préalable à leur travail avec des producteurs urbains que ceux-ci s'organisent en groupements avec souvent pour exigence secondaire qu'ils offrent une forme de légitimité, laquelle pouvant être par exemple une immatriculation légale. **(Voir les questions relatives aux groupements ci-après).**

Lorsque l'AUP n'est pas reconnue comme activité légitime, il lui est souvent mis un terme par les services chargés de l'application des lois. En revanche, lorsque l'AUP est reconnue comme activité légitime par les autorités de la ville, l'accompagnement institutionnel nécessaire pour correctement maîtriser et réglementer la production peut être mis à disposition. Ces institutions locales peuvent fournir les services-conseils et l'accompagnement indispensables pour garantir une pratique de l'AUP exempte de risques.

Sans l'appui des collectivités et institutions locales, et dès lors que l'AUP répond à un besoin véritable, elle se poursuit en échappant à toute réglementation avec tous les risques que cela comporte. L'accompagnement institutionnel, la réglementation et les contrôles sont indiscutablement dans l'intérêt de tous les acteurs.



### Que peut-on faire?

Dès lors que l'administration centrale, ou tout au moins la collectivité territoriale concernée, autorise l'AUP comme activité légale (**voir Problématique 3**), un accompagnement et un encadrement technique de la part des instances municipales et locales peuvent être apportés. Les services de la ville peuvent faire cadastrer les terrains disponibles et aider à la planification de l'AUP là où elle est souhaitable en l'intégrant dans les plans d'aménagement urbain. Ils peuvent délivrer des permis provisoires pour les terrains domaniaux et offrir des incitations aux particuliers détenant des terrains (voir supra I). Les services de l'agriculture et de la vulgarisation agricole peuvent offrir des conseils et des formations. Les services des eaux et des traitements des déchets peuvent veiller à une distribution d'eau adaptée et obtenir la collaboration des producteurs de l'agriculture urbaine et périurbaine au maintien de la propreté de la ville.

Lorsque le cadre politique exclut catégoriquement toutes activités agricoles urbaines, il peut encore être utile de rechercher s'il existe d'autres législations ou critères permettant par exemple de petites activités de groupements horticoles en périmètre urbain.

Dans tous les cas, l'accompagnement institutionnel et la possibilité de participer à la planification urbaine sont généralement offerts plutôt aux groupements qu'aux particuliers, d'où la nécessité encore une fois que les producteurs agricoles urbains se constituent en groupements.

*Les mesures suggérées au conseiller de groupement et les questions de l'accompagnement institutionnel et du travail avec des partenaires sont traitées en détails aux Chapitres 4 et 5.*



### **Stratégies municipales participatives**

En juillet 2005, les autorités et les représentants de municipalités de la zone métropolitaine de Lima ont participé à un atelier ayant pour thème les stratégies municipales en matière d'agriculture urbaine.

Cet atelier a débouché sur la rédaction, puis la signature, de déclarations des municipalités qui reconnaissent l'agriculture urbaine comme stratégie de renforcement de la sécurité alimentaire dans des villes plus riches d'activités, productives et écologiques. Certaines lignes directrices essentielles en faveur de l'agriculture urbaine ont été émises à cette occasion:

- faciliter l'accèsion au foncier par l'exploitation des terrains vagues et l'octroi d'exonérations fiscales,
- accroître l'accès à l'eau par l'utilisation des eaux grises et la réutilisation des eaux usées traitées,
- valorisation des déchets organiques,
- intégration dans les systèmes de microcrédit existants et dans les budgets participatifs,
- renforcement et responsabilisation des producteurs urbains.

**(Site Web RUAF: [www.ruaf.org](http://www.ruaf.org))**

## 6. Normes environnementales, qualité et sécurité des aliments

### Problématique

Nombre des objections à l'agriculture urbaine ont trait à la pollution visuelle et sonore, aux mauvaises odeurs, aux déchets et aux risques pour la santé et l'environnement liés à la production agricole.



Les cultures et l'élevage peuvent entraîner une pollution à caractère multiple des eaux et de l'atmosphère ainsi qu'une contamination de la nourriture. La mise en décharge et l'incinération des déchets animaux, les résidus chimiques des engrais et pesticides appliqués aux cultures ou la contamination des produits, notamment quand ils sont lavés dans les eaux usées, constituent de graves risques sanitaires et environnementaux. La propagation des maladies



#### **Nuisance agricole?**

À **Accra (Ghana)** des habitants se sont plaints de l'élevage d'animaux dans les zones habitées "parce que cela pose des problèmes de sécurité et de propreté sanitaire pour les riverains... cette pratique les préoccupe car ils sont parfois poursuivis par des vaches agressives.

Ces riverains ont donc saisi les autorités de la ville pour faire appliquer la réglementation qui interdit cet élevage, comme stipulé dans les règlements urbains de l'Assemblée métropolitaine d'Accra (AMA)"

**(Études urbaines, Accra, Ghana)**

par l'élevage pratiqué dans des espaces urbains inadaptés, l'utilisation des eaux d'égout et d'autres déchets dans la production et les traitements non hygiéniques, le transport et la vente des produits ajoutent aux dangers et à la mauvaise réputation de l'AUP. La production en milieu urbain peut également être perçue comme asociale et porteuse de risques par de nombreux résidents et entraîner des disputes, litiges et des plaintes aux autorités.

Les perceptions négatives de l'AUP chez les citoyens et les autorités ont pour corollaire une politique et un cadre juridique restrictifs, ce qui rend difficile aux producteurs de l'AUP le travail avec les collectivités territoriales.



### **Risques sanitaires – Irrigation au Ghana**

*Des études menées sur les produits de l'agriculture (péri)urbaine ont révélé une contamination généralisée par des micro-organismes microbiens, sur le terrain comme sur les points de vente. Les facteurs de contamination principaux sont les suivants:*

- *eaux d'irrigation, qu'il s'agisse d'eaux usées, d'eaux de surface ou d'eaux amenées par conduites des réservoirs d'eaux souterrains;*
- *les épandages d'engrais;*
- *la manutention et l'entreposage de produits aux points de vente..*

*Les plus communes des bactéries présentes sont E. coli et Salmonella, ainsi que d'autres couramment présentes dans les matières fécales.*

*Une étude récente menée dans la région métropolitaine d'Accra a fait apparaître que les eaux usées sont celles le plus fréquemment employées dans l'irrigation (plus de 60 pour cent des cultivateurs les utilisent). En 1995, l'Assemblée métropolitaine d'Accra a décrété un règlement portant sur « les cultures et leur sécurité sanitaire », qui interdit formellement l'utilisation des eaux usées dans l'irrigation. Ces réglementations n'ont cependant jamais eu force de loi.*

*Une contamination supplémentaire par des micro-organismes pathogènes a lieu sur les marchés en raison de la manutention et du stockage défectueux qui touchent jusqu'aux légumes produits en utilisant l'eau du robinet.*

*L'utilisation de fumiers est une troisième source potentielle de contamination. Le fumier de volaille, qui représente 75 pour cent de l'engrais organique utilisé, contient généralement des bactéries pathogènes.*

*Malgré les importants risques sanitaires liés à ce type de contamination et leur haut degré d'incidence, l'agriculture (péri)urbaine poursuit son expansion. Toute solution doit prendre en compte la qualité des eaux, la fertilité du sol, le traitement des eaux usées et des déchets solides, l'éducation et la sensibilisation des producteurs et des consommateurs.*

**(UA Magazine n° 3 – Aspects sanitaires de l'agriculture urbaine (modifié))**



### **Que peut-on faire?**

Les espaces qui se prêtent à l'élevage et où les fumiers et les eaux usées non traitées peuvent être utilisés sont limités. Les autorités municipales, les groupements de producteurs urbains et les autres acteurs doivent travailler ensemble pour convenir des modalités d'un contrôle de cette production dans des périmètres circonscrits et acceptables. Dans l'idéal, l'agriculture urbaine doit être délibérément intégrée dans les plans de développement urbains qui maîtrisent les problématiques environnementales. En pratique, c'est rarement le cas car l'agriculture urbaine est majoritairement exercée par les plus pauvres, qui souvent habitent des bidonvilles délaissés par les autorités de la ville. Lorsque les producteurs agricoles urbains et périurbains travaillent ensemble dans des groupements, se montrent désireux de travailler avec les autorités et ont appris à communiquer, leur audience peut s'accroître auprès des planificateurs urbains. Dans ces conditions, lorsque les autorités municipales travaillent ensemble avec les groupements de producteurs, des possibilités existent de freiner les excès en matière sanitaire et environnementale en évitant le pire et d'encourager les bonnes pratiques en assurant de meilleurs moyens d'existence pour les producteurs de l'AUP.

La production et la vente de produits alimentaires sans danger constituent des enjeux d'importance vitale et les producteurs urbains ont besoin d'un encadrement et de formations s'agissant des modalités de la production d'aliments dans danger dans les villes, de la manière d'utiliser les eaux usées et d'autres déchets qui se prêtent à cet usage et des modalités de transformation, transport et manutention hygiéniques des produits. Les autorités municipales doivent faire en sorte que soient produites des directives claires à cet égard, que les producteurs comprennent ce qu'il y a lieu de faire et que des normes soient appliquées à l'agriculture urbaine et périurbaine qui permettent de la faire accepter plus largement.

***Les mesures suggérées au conseiller de groupement et la question d'une production sans danger sont traitées en détail au Chapitre 7.***



